

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DE L'UNION NATIONALE DU PATRONAT
CENTRAFRICAIN (UNPC) A L'OCCASION DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA
COMMÉMORATION DU 90^{ième} ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)**

Bangui 23 au 28 avril 2009

- Excellence, Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Sécurité Sociale et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes,
- Excellence, Monsieur le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie et à la Coopération Internationale,
- Monsieur le Représentant de la Directrice du Bureau sous régional de l'OIT pour l'Afrique Centrale,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Mission Diplomatiques et Représentants des Organisations Internationales,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations professionnelles des employeurs,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations professionnelles des travailleurs,
- Distingués invités,
- Mesdames, Messieurs,

Jusqu'au 28 avril 2009, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) célèbre le 90^{ième} anniversaire de sa fondation en 1919. A cette occasion, des événements sont organisés dans plus de 120 pays, sur le thème « 90 ans au service de la justice sociale ».

Aussi, voudrais-je saisir l'opportunité de cette commémoration pour souhaiter un joyeux anniversaire à la grande famille tripartite du monde du travail.

L'Organisation des employeurs que nous représentons se joint à Monsieur **JUAN SOMAVIA**, Directeur Général du Bureau international du Travail pour reconnaître que l'OIT dans sa noble mission a défini des normes qui sont devenues des points de référence pour nombre de dimensions du travail et a joué un rôle primordial dans l'élaboration des politiques économiques et sociales.

L'OIT s'est par ailleurs fixée comme objectif de rester en phase avec notre époque en répondant aux nouveaux défis tout en restant fidèles à ses valeurs. C'est ce qui constitue sa force motrice quand elle a façonné et mis en pratique l'Agenda pour le travail décent qui est l'expression de son mandat dans la réalité du XXI^{ème} siècle.

Les défis auxquels est confronté l'OIT semblent énormes. Nous traversons une époque troublée. Nous ne connaissons ni la durée, ni la gravité de la crise financière et économique actuelle. Mais, nous savons que son impact sur la vie des gens, leurs emplois et leurs conditions de vie sera fort, mondial et systémique.

Avant cette crise, prévalait déjà une crise de pauvreté mondiale massive, d'informalité croissante et de travail précaire.

Si l'on se tourne vers l'avenir, les défis de l'OIT sont nombreux notamment :

- Soutenir les entreprises durables parce que c'est là que sont générés les emplois, et en particulier dans les petites et moyennes entreprises. Le concept de l'entreprise durable réunit les dimensions économique, sociale et environnementale du monde du travail. La recherche de nouvelles façons de produire et de consommer qui soient plus respectueuses de l'environnement procure un énorme potentiel de création d'emplois décents et d'économies plus dynamiques.
- Chercher des réponses viables aux pressions croissantes pour parvenir à une plus grande diversité, adaptation et flexibilité dans les horaires et les méthodes de travail, tout en répondant aux demandes légitimes de sécurité de la part des individus et des sociétés, en termes d'accès à l'emploi, de conditions de travail, de retraite et d'autres formes de protection sociale.
- Garder le rythme de l'innovation, ce qui va demander de constantes améliorations dans les systèmes d'éducation, de formation, de productivité et de partage des connaissances.
- Renforcer le tripartisme et soutenir le modèle de dialogue social qui a été le fondement de l'OIT, et s'appuyer sur lui pour faciliter l'adaptation dans différents domaines à l'évolution du monde du travail et des marchés, tout en garantissant que les droits fondamentaux au travail soient respectés. Appliquer ce modèle dans de nouveaux domaines, y compris sectoriels.
- Coopérer avec le système multilatéral pour s'assurer que les efforts collectifs, aux côtés de l'action nationale, servent à établir un plancher socio-économique de possibilité et de protection qui comble les besoins fondamentaux des gens, en termes sociaux et d'emploi au niveau du pays.
- Elaborer une meilleure gouvernance globale de la mondialisation fondée sur la convergence des domaines stratégiques suivants : finances, commerce, investissements et création d'emplois, main d'œuvre, environnement et développement. Les organisations internationales concernées dans chaque domaine doivent travailler ensemble au service d'une mondialisation équitable.

Face à ces nombreux défis, l'OIT puise son inspiration dans sa Déclaration inhérente à la Justice Sociale pour une mondialisation équitable, déclaration essentielle, qui tire son origine de celle de Philadelphie de 1944 et de la Déclaration sur les principes et les droits fondamentaux au travail de 1998. Cette Déclaration réaffirme l'universalité des objectifs de l'OIT. Tous les membres de l'Organisation doivent mener des politiques fondées sur les objectifs stratégiques de l'Agenda pour le travail décent à savoir création d'emplois et développement des entreprises, protection sociale, dialogue social, et droits au travail.

Les normes internationales du travail apparaissent donc comme des moyens effectifs de les atteindre tous.

En accord avec Monsieur **SOMAVIA**, nous pouvons dire « qu'œuvrer pour la justice sociale, c'est bien plus que le thème du 90^{ième} anniversaire de l'OIT; c'est son bilan du passé et sa mission pour l'avenir ».

Voilà retracer en quelques mots les recherches et analyses que l'organisation des employeurs que j'ai l'honneur de représenter a bien voulu partager avec vous.

Je vous remercie pour votre aimable attention et bon anniversaire à nous tous.

Gilbert GRESENGUET
Président de l'Union Nationale du
Patronat Centrafricain (UNPC)